

Programme des Nations Unies pour le développement

Pays: TOGO

Document de projet

Titre du Projet : Appui à la consolidation d'une Infrastructure durable de paix au Togo

Effet UNDAF/Programme pays : D'ici 2018, les capacités des institutions et des acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées, avec la réduction des inégalités, la modernisation de l'État, le renforcement de la paix et de la démocratie, et la promotion des droits de l'homme.

Produit CPAP : Les institutions mettant en œuvre les recommandations de la CVJR et des organes et traités contribuent à une infrastructure pérenne pour la paix.

Produits escomptés :

Produit 1: Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale a développé un plan transparent, stratégique et de durée limitée pour la mise en œuvre des recommandations de la CVJR.

Produit 2: Les organisations de la Société Civile ont développé des réseaux et des campagnes de sensibilisation des citoyens sur la prévention de conflits, la réconciliation nationale et la participation démocratique.

Produit 3: Un système d'alerte rapide efficace est mis en place et des campagnes de prévention de la violence à l'échelle nationale sont menées.

Produit 4 : Un cadre stratégique pour une Infrastructure de paix sensible au genre au Togo est développé et mis en œuvre.

Agence de mise en œuvre : PNUD

Partenaire de réalisation : Ministère des Droits de l'Homme et de la Consolidation de la Démocratie, Chargé de la Mise en œuvre des recommandations de la CVJR ; Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales

Autres Partenaires : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales ; Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation ; Assemblée Nationale ; Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale ; Organisations de la Société Civile (OSC).

Brève Description

Le Togo est un pays fragile, avec une longue histoire de crises post indépendance qui a abouti à une polarisation profonde de la vie politique. De 1991 à 2005, le pays a connu des élections ternies par la violence. La méfiance et le manque de confiance parmi les parties prenantes sont profondément enracinés. Par conséquent, la plupart des personnes perçoivent les élections comme une cause, une source de violence dans le pays. La polarisation politique et le manque de cohésion sociale demeurent des obstacles à la paix durable au niveau national et local. Les échecs dans les tentatives de promouvoir un cadre institutionnalisé pour le dialogue ont démontré la persistance des difficultés de communication, ainsi que la fragilité des progrès réalisés de manière consensuelle. De même, les acteurs reconnaissent l'existence de risques et dynamiques des conflits au Togo ainsi que la nécessité d'actions plus volontaristes à tous les niveaux en matière de prévention des conflits, de dialogue, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale.

Le Gouvernement togolais est engagé dans la consolidation de la paix et de la réconciliation comme en témoigne la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre le 18 Septembre 2013. En outre, le Togo est un Etat membre de la CEDEAO qui a souscrit à la Déclaration d'Accra selon laquelle : «les parties prenantes des États membres établiront des infrastructures nationales pour la paix, avec des

plans d'action nationaux à développer qui chercheront à transformer la dynamique des structures basée sur les évaluations des risques de conflit, ceci, en profitant des capacités et possibilités existantes dans la Société Civile, le Gouvernement, les Services de Sécurité, le Secteur Privé, etc. ». Cependant, les capacités du pays de prévenir, faire face aux crises et de dialoguer sont relativement faibles à tous les niveaux. C'est pour cela que le Plan d'Action du Programme Pays du PNUD pour 2014-2018 a retenu de renforcer la capacité de résilience du Togo aux conflits en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche stratégique d'établissement d'une infrastructure durable de paix.

Le projet s'appuiera sur les initiatives de prévention de conflits déjà réalisées qui ont abouti à des élections législatives pacifiques et inclusives en Juillet 2013 et celles en cours dans le cadre des projets et programmes. Le PNUD entend maintenir cet élan, avec le projet qui vise à renforcer les progrès réalisés et soutenir la mise en place d'une infrastructure efficace pour la paix au Togo. Le projet est prévu pour une période de deux ans et s'articulera autour des axes suivants : i) Appuyer la mise en œuvre des recommandations de la CVJR ; ii) Fournir au pays des capacités pour un système d'alerte rapide et de prévention de conflits ainsi que des médiateurs nationaux ; iii) Elaborer un cadre stratégique pour une infrastructure sensible au genre pour la paix.

Période du programme: 2014-2018

Secteur d'activité (Plan stratégique): Le renforcement de la résilience aux conflits afin que les pays puissent maintenir leurs acquis de développement face aux chocs endogènes tout en soutenant une croissance plus forte.

Atlas Award ID: 00050075

Date de début : Janvier 2014

Date de fin : Décembre 2015

Date du CLEP : 19/02/2014

Modalité de Gestion : DEX

Budget:

Total des ressources nécessaires :

3.088.000 US \$

Ressources allouées : 3 000 000 US \$

- TRAC : 800.000 US \$
- Autres:
 - BPCR : 900.000 US \$
 - Autres : 1.300.000 US \$

Partie du budget non financée : 88 000US \$

Approuvé par le Gouvernement :

Gilbert BAWARA
Ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Yacoubou HAMADOU
Ministère des Droits de l'Homme et de la Consolidation de la Démocratie,
Chargé de la Mise en œuvre des recommandations de la CVJR

Signature

Date

Signature

Date

Approuvé par le PNUD :

Khardiata LO N'DIAYE
Représentante résidente



Signature

Date

19 MAR 2014

Sommaire

| | |
|--|----|
| Acronymes | 4 |
| SECTION 1 : ANALYSE DE LA SITUATION | 6 |
| SECTION 2: STRATÉGIE DU PROJET | 11 |
| SECTION 3: LES PRODUITS PROPOSES, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS..... | 13 |
| SECTION 4: LE BUDGET ET LE PLAN DU TRAVAIL, LE SUIVI ET LA COLLECTE DE DONNÉES | 17 |
| SECTION 5: MODALITES DE GESTION | 23 |
| SECTION 6 : SUIVI ET EVALUATION | 24 |
| SECTION 7: LA GESTION DES CONNAISSANCES | 25 |
| SECTION 8: PARTENARIATS..... | 25 |
| SECTION 9: CADRE JURIDIQUE..... | 25 |
| SECTION 10: BUDGET DU PROJET | 26 |
| ANNEXES | 27 |

Acronymes

| | |
|------------------|--|
| ACD : | Analyse de Conflit pour le Développement |
| BPCR : | Bureau de la Prévention des Crises et Relèvement |
| BP : | Bureau de Pays |
| CPDC : | Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation |
| CVJR : | Commission Vérité Justice et Réconciliation |
| COP : | Communauté de Pratique |
| CEDEAO : | Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CR : | Coordonnateur Résident |
| FEDDAF : | Femmes, Droit et Développement en Afrique |
| DGTTF : | Fonds d'Affectation Thématique pour la Gouvernance Démocratique |
| GF2D : | Groupe de Réflexion et d'Action Femme, Démocratie et Développement |
| IP : | Infrastructure de Paix |
| MPDAT | Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire |
| MDHCD/MOR-CVJR : | Ministère des Droits de l'Homme, la Consolidation de la Démocratie chargé de la Mise en Œuvre des Recommandations de la CVJR |
| MATDCL | Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales |
| OSC : | Organisations de la Société Civile |
| PAPP : | Plan d'Action du Programme Pays |
| PNUAD : | Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement |
| PCR : | Prévention des Crises et Relèvement |
| PCP : | Programme Cadre Pays Profil de Développement du Pays |

| | |
|----------------|---|
| PNUD : | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| DPP : | Document de Programme-Pays |
| RPP : | Rapport de Progrès du Projet |
| RR : | Représentant Résident |
| SCAPE : | Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi |
| S&E : | Suivi et Evaluation |
| Système d'EW : | Système d'Alerte Précoce |

SECTION I : ANALYSE DE LA SITUATION

Le Togo est un pays fragile, avec une longue histoire de crises post indépendance qui a abouti à une polarisation profonde de la vie politique. De 1991 à 2005, le pays a connu des élections ternies par la violence. La tension entre l'opposition et le parti au pouvoir grandit à la suite de chaque élection. La méfiance et le manque de confiance parmi les parties prenantes sont profondément enracinés. Par conséquent, la plupart de personnes perçoivent les élections comme une cause, une source de violence dans le pays. La polarisation politique et le manque de cohésion sociale demeurent des obstacles à la paix durable aux niveaux national et local. Les difficultés rencontrées dans les tentatives de promouvoir un cadre institutionnalisé de dialogue (Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation, CPDC) ont démontré la persistance de l'insuffisance de communication, ainsi que la fragilité des progrès réalisés de manière consensuelle. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire de promouvoir des actions visant la réduction du déficit de dialogue social et politique aux niveaux national et local en renforçant les capacités pour la gestion pacifique des conflits sociaux, des litiges fonciers et des griefs liés à l'exclusion économique qui sont au cœur de la dynamique des conflits locaux.

Le Togo a été l'un des premiers pays sub-sahariens à inaugurer l'ère des coups d'Etat militaires. Après une longue période de régime de parti unique, le pays, depuis 1990, montre des signes d'instabilité structurelle. Les crises sont étroitement liées au processus de dévolution du pouvoir et donc se traduisent par la violence liée aux élections. Ces divisions révèlent une polarisation politique profonde, enracinée dans les divisions ethniques et régionales.

L'élection présidentielle de 2005 a abouti aux affrontements entre militants de l'opposition et l'armée, omniprésente dans la vie politique, provoquant des centaines de victimes et plusieurs milliers de blessés, déplacés et de réfugiés.

Pendant 15 ans (1990 - 2006), une douzaine d'accords ont été conclus entre les acteurs nationaux, le dernier étant l'Accord Politique Global (APG) signé en 2006, avec la médiation internationale. Dans cet accord, des mesures d'apaisement ont été prises, notamment la création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), un Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) ainsi que qu'une Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR), chargée de faire la lumière sur les violations des Droits de l'Homme de l'histoire politique moderne du Togo. Toutefois, eu égard à la faiblesse des capacités, cette architecture nationale peine à jouer efficacement son rôle.

Après la proclamation des résultats des élections présidentielles de mars 2010, donnant la victoire au Chef de l'Etat sortant, le pays est entré de nouveau dans une impasse politique avec la contestation des résultats par l'opposition. Ces résultats et les événements postérieurs ont confirmé la polarisation du champ politique marqué par une ligne de fracture sous-jacente entre les principaux groupes ethniques nord et ceux du sud du pays, reflétant ainsi des profondes fissures dans la cohésion sociale.

Si des efforts ne sont pas faits pour combler le déficit et les lacunes de la cohésion sociale du pays, la fragilité de l'Etat et des institutions ainsi que la faiblesse de la citoyenneté risquent de rendre réversibles les acquis démocratiques.

Les élections législatives récentes tenues en juillet 2013 ont été globalement jugées positives par des observateurs nationaux et internationaux. Cependant, elles ont eu lieu dans un climat de méfiance mutuelle entre le gouvernement et l'opposition avec des incompréhensions récurrentes sur la gestion du processus électoral qui ont conduit à la mise en œuvre de

programme préventif contre l'explosion de violences. Les prochaines élections locales et la présidentielle prévue en 2015 présentent un risque potentiel de résurgence de tensions voire de violences.

Risques et défis

Le déroulement pacifique des élections législatives de juillet 2013 a été une bonne étape dans la reconstruction des capacités de dialogue du pays. Cependant, le spectre d'un dossier lourd de contentieux électoral aggravé par le climat de méfiance et de défiance n'est pas à écarter pour l'élection présidentielle de 2015. Malgré les progrès accomplis, le processus reste très fragile et les acquis pourraient être annihilés si une action globale n'est pas entreprise visant à renforcer les capacités nationales pour la prévention et la médiation des conflits ainsi que la mise en place d'une infrastructure durable pour la paix.

Les conclusions et recommandations de la CVJR ont été globalement acceptées par tous les acteurs politiques et leur mise en œuvre effective reste un défi majeur pour la paix et la stabilité au Togo. Cependant, il existe un risque pour sa mise en œuvre. Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale pourrait ne pas être à la hauteur de sa mission s'il n'est pas considéré comme un organe indépendant, inclusif et transparent et s'il ne bénéficie pas d'un appui pour renforcer ses capacités afin de faciliter le déroulement d'un processus aussi complexe.

Les capacités nationales de médiation et de négociation développées avec l'appui du PNUD restent encore limitées et mal utilisées en raison de la méfiance qui règne entre les parties prenantes.

La communication politique se limite souvent à des joutes verbales et à des polémiques plutôt qu'à une approche constructive de résolution de problèmes. Dans cette atmosphère sujette aux conflits, les médias restent divisés, politisés et incapables de jouer un rôle pour désamorcer les tensions entre les acteurs politiques et sociaux.

Un appui supplémentaire aux systèmes d'alerte précoce, qui avaient été mis en place avec succès et qui ont joué un rôle critique dans la tenue d'élections législatives pacifiques, sera nécessaire pour renforcer leur efficacité et leur durabilité.

Réponses actuelles

A la suite de l'Accord Politique Global (APG) signé en Août 2006, en réponse à la violence politique massive et à la crise institutionnelle qui a éclaté après l'élection présidentielle de 2005, le Togo était prêt à trouver des solutions durables à la crise politique et sociale qui sévissait dans le pays.

Le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de consolidation de la démocratie et la paix pour le développement ont été initiés par le Gouvernement togolais qui s'est engagé à mettre en œuvre une politique nationale cohérente en matière de paix et de consolidation de la démocratie.

Le Ministère des Droits de l'Homme, la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR a été chargé de concevoir, développer, organiser, coordonner, suivre et mettre en œuvre toutes les actions visant à promouvoir la création d'une culture des droits de l'homme, le renforcement des principes de valeurs et pratiques

démocratiques et le développement d'une politique active de la paix et de réconciliation nationale.

L'élaboration de cette stratégie a été incluse dans les priorités du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) 2008-2012 au Togo comme une pierre angulaire à la promotion de la gouvernance démocratique. Grâce à l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux, le Gouvernement, le Système des Nations Unies et les partenaires au développement se sont engagés à créer les conditions optimales pour l'établissement des droits de l'homme et prévenir la récurrence des crises socio-politiques au Togo.

En février 2009, le Président de la République a créé la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) qui avait pour but de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme de 1958 à 2005 et de formuler des recommandations pour l'indemnisation des victimes et la prévention de violences. Pendant près de quatre ans, la CVJR a tenu des audiences publiques, privées, spéciales, à huis clos et en plénière, dans les huit bureaux ouverts à cet effet dans les villes de Lomé, Aného, Kpalimé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong, sur des sites fixes ou mobiles. Grâce à ces consultations exhaustives, la CVJR a réuni des preuves, effectué la classification et la compilation ainsi que l'analyse des preuves, ce qui a permis d'enregistrer 19 272 dépôts et 22 415 dossiers dans une base de données. Le rapport final de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) a noté que bon nombre de questions qui ont été abordées concernent les cas d'assassinat, des exécutions précipitées, la torture, les traitements inhumains, les disparitions forcées, etc. Tout en saluant les efforts déployés dans la lutte contre ces violations des droits de l'homme, le rapport a fait 68 recommandations au Gouvernement, aux institutions, aux partis politiques, à la société civile, aux médias, aux forces armées et au secteur de la justice. Les recommandations sont relatives au programme de réparation, aux réformes à faire pour la consolidation de la justice transitionnelle, le rétablissement de la confiance entre le peuple et la justice, la restauration des principes démocratiques et la non-récurrence de la violence vécue dans le passé.

En décembre 2012, le Président du Togo a annoncé la création du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale qui sera matérialisé par un décret signé en mai 2013.

Le Gouvernement mis en place en septembre 2013 a confié la charge de mise en œuvre des recommandations de la CVJR au Ministère des Droits de l'Homme et de la Consolidation de la Démocratie.

Le PNUD a soutenu nombre de programmes en appui direct ou indirect à la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix. La plupart des initiatives étaient basées sur des projets. Afin de fournir un meilleur soutien au développement de la prévention des conflits nationaux et à la cohésion sociale durable, le Bureau de Pays entend adopter une approche plus stratégique et à long terme.

Depuis 2010, avec le soutien du Bureau de Prévention des Crises et Relèvement (BPCR), le Bureau de Pays du PNUD a développé des capacités nationales pour la prévention des conflits. Entre 2012 et 2013, le BPCR a contribué, à travers le Programme Conjoint du DAP / BPCR, à hauteur d'un montant de 300 000 \$ pour fournir un appui technique incluant le déploiement d'un Conseiller Paix et Développement et mener une étude des conflits qui a recommandé le développement d'une infrastructure de la paix au Togo.

Le Conseiller en Paix et Développement a été déployé au Togo en mars 2012. Il est chargé d'entreprendre des initiatives qui renforcent les capacités nationales, institutionnelles et de la société civile pour la construction d'un consensus sur le leadership, les processus démocratiques et la consolidation de la paix. Il joue un rôle de conseil au Coordonnateur Résident (CR), qui en tant que membre du groupe G5 (les ambassadeurs des Etats-Unis, de France, d'Allemagne, de l'UE et le Coordonnateur résident des Nations Unies), a soutenu efficacement la relance réussie du dialogue politique avant les élections de juillet 2013. Ceci a été fait avec la facilitation de Mgr BARRIGAH, ancien Président de la Commission Vérité Justice et Réconciliation. Un conseiller électoral a été déployé au Togo avant les élections pour soutenir les efforts du Bureau de Pays dans la prévention de la violence électorale. Un mécanisme d'alerte précoce a été mis sur pied en partenariat avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme où 600 observateurs des droits de l'homme et de la paix, avec une proportion importante de jeunes (environ 25%), ont été déployés pour identifier, prévenir et signaler les cas de violence et de violations des droits de l'homme qui pourraient dégénérer.

Afin de consolider les efforts pour répondre à la situation et empêcher le développement de la violence persistante, le BPCR, a également déployé en mars 2013 un conseiller en médiation en appui aux efforts du CR pour trouver des points d'entrée pour la prévention des conflits et leur atténuation particulièrement avant les élections.

Le BPCR apporte également son soutien au Togo comme l'un des pays pilotes dans le projet de l'UE / PNUD « Equiper les Acteurs Nationaux et Locaux dans les Processus de Gestion des Conflits internes avec des Compétences pour le Dialogue et la Négociation Constructive ». Les activités de ce projet ont été élaborées en synergie avec le projet de consolidation de la paix mis en œuvre en collaboration avec le Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR (MDHCDRC). À ce titre 78 acteurs nationaux représentant des institutions nationales, la société civile, les médias, les chefs religieux et traditionnels, les femmes et les leaders de la jeunesse, ont été formés aux techniques de négociation, de médiation et de facilitation. Un réseau des femmes pour la paix a été créé et prépare activement un plan d'action pour contribuer à la réduction des tensions et de la violence, en encourageant la gestion des conflits et litiges par des moyens pacifiques et basés sur la consultation, la médiation, la négociation, et le dialogue dans les communautés cibles .

Dans le cadre du soutien du PNUD pour le renforcement des capacités du Parlement en prévention des crises, afin d'accompagner les efforts nationaux pour la consolidation démocratique, un projet pilote de 2 ans (2010-2012) a été financé par les Fonds Thématiques pour la Gouvernance Démocratique (DGTF) et a permis de réaliser une étude sur la typologie et les tendances les plus récurrentes de conflits locaux. Ce projet a également apporté son soutien au renforcement des capacités des membres du Parlement sur les mécanismes de la justice transitionnelle au Togo afin de promouvoir l'appropriation par l'Assemblée Nationale des travaux de la CVJR.

Le PNUD a spécifiquement appuyé le renforcement des capacités de la prévention des conflits des commissions parlementaires permanentes pour la défense, la sécurité et les droits de l'homme, qui ont mené conjointement une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale sur la prévention des conflits locaux en relation avec le contexte pré- électoral, en septembre et octobre 2012. La campagne a révélé le potentiel d'une collaboration harmonieuse entre les partis politiques où les députés de tous les partis politiques ont délivré un message de paix commun jusqu'au niveau des communautés à la base, créant ainsi un précédent positif pour

surmonter les divisions des partis dans la conduite d'une réflexion et d'une action communes pour la paix.

La promotion de l'intégration du genre au Parlement a conduit à la création du premier Comité des Femmes Parlementaires au Togo (Caucus), dans le cadre des efforts pour atteindre le point 3 des OMD relatif à la promotion de l'égalité des sexes.

Opportunités

La mise en place d'une infrastructure nationale pour la paix transformera la dynamique de conflit, en se basant sur l'évaluation des risques de conflit, tout en mettant à contribution les capacités et opportunités disponibles dans la société civile, le Gouvernement, le Parlement, les services de sécurité, le secteur privé, etc.

La Déclaration d'Accra approuvée par la CEDEAO dont le Togo est l'un des 15 États membres recommande aux parties prenantes des États membres de mettre en place des initiatives, structures et institutions pour la paix là où ils n'existent pas et de renforcer les initiatives existantes.

Le Document de Programme Pays (DPP) 2014-2018 du PNUD approuvé en juin 2013 et le Plan d'Action du Programme Pays (PAPP) ont placé l'établissement d'une infrastructure de paix au premier plan des défis de gouvernance démocratique à relever. L'infrastructure de paix (IP) vise à renforcer la résilience du pays aux conflits à travers le renforcement des capacités nationales en matière de prévention des conflits, de médiation, de dialogue, de négociation et d'alerte rapide.

Cependant, le pays et le Bureau de Pays manquent des capacités et des ressources pour systématiser la mise en œuvre de ce programme. L'infrastructure de paix sera développée progressivement au cours d'une période de trois (03) à cinq (05) ans. Les premières consultations des parties prenantes ont eu lieu en octobre 2013 et visaient à identifier les gaps à combler et proposer les modalités de mise en place d'une infrastructure de paix au Togo, qui serait encore discuté avec le Gouvernement togolais et d'autres partenaires. Les activités proposées dans ce projet sont des priorités identifiées par l'analyse des gaps réalisée avec les parties prenantes. Il servira de lien entre les initiatives précédentes et en cours et une infrastructure de paix complète au Togo.

Le projet apportera un appui au renforcement des mécanismes locaux et nationaux existants pour la prévention de conflits, y compris la coordination et le réseautage du mécanisme. Il s'agira notamment d'un travail au niveau local / régional, avec des comités de paix locaux / régionaux, impliquant des chefs traditionnels, religieux, des organisations de la société civile, le Comité des Femmes Parlementaires, les organisations de femmes et de jeunesse, le secteur privé, et les médias. Au niveau national, un soutien sera apporté au nouveau Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale pour promouvoir le dialogue et renforcer la cohésion sociale entre les Togolais.

Le Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR sera également un partenaire privilégié pour initier toutes les actions qui contribueront à la création d'un climat de paix sociale pour la réconciliation nationale et promouvoir les valeurs de coexistence pacifique, de culture du dialogue, de solidarité et de tolérance.

Ce projet doit être compris comme une composante du programme de l'IP. Il fera l'objet d'un suivi efficace et les résultats serviront à contribuer à la réalisation des plans d'action nationaux

qui cherchent à transformer la dynamique des structures, basée sur les évaluations des risques de conflits, et en mettant à profit les capacités et opportunités existantes de la société civile, de l'administration, du parlement, des services de sécurité, du secteur privé, des média, etc.

SECTION 2: STRATÉGIE DU PROJET

Étant donné que le processus de construction d'une infrastructure de paix est très dynamique et politiquement sensible, la mise en œuvre du projet sera guidée par des principes de programmation sensible au contexte national et enjeux de cohésion sociale.

2.1. Assurer la sensibilité aux conflits

Le PNUD, dans le processus d'établissement d'une infrastructure de paix, veillera à l'identification de risques potentiels qui pourraient survenir en cours d'exécution et saisir l'occasion pour soutenir les parties prenantes en vue de résoudre les dissensions entre les différents groupes politiques et régionaux.

2.2. Soutenir la consolidation de la paix et la réconciliation

Tout en s'inscrivant dans une approche de mise en œuvre sensible aux conflits, le projet veillera à travailler en synergie avec les autres projets et activités dont les objectifs sont de promouvoir la consolidation de la paix et la réconciliation.

2.3. Maximiser les partenariats

Le PNUD a établi un partenariat avec les principaux donateurs (Union Européenne, Allemagne et France) dans le financement du programme de réconciliation nationale, au cours de la dernière décennie de la reconstruction post-conflit. Ce partenariat a été consolidé notamment avec l'UE (Union Européenne) dans le renforcement des capacités nationales en matière de l'administration électorale et d'élections. Une capacité considérable a été construite au sein des institutions nationales et de la société civile pour soutenir le dialogue démocratique et l'engagement pour la réconciliation nationale. Le projet prévoit de s'appuyer sur l'expertise déjà développée au sein des partenaires institutionnels comme le Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR, le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, les organisations professionnelles des média et les organisations de la société civile, qui ont tous l'expertise pertinente dans le domaine ainsi que des capacités de sensibilisation et de mobilisation. Le PNUD continuera également à travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires de développement, et veillera en particulier à ce que des enseignements tirés et leçons apprises puissent être capitalisés. Par ailleurs, d'autres partenaires comme le Japon ont exprimé leur intérêt à fournir une assistance dans le secteur de la sécurité et de la stabilisation ; des discussions préliminaires ont été engagées à cet égard.

2.4. Renforcement des acquis et réalisations en matière de prévention des conflits et soutien aux initiatives de dialogue.

La nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté deuxième génération intitulée Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) élaborée pour couvrir la période 2013-2017 ambitionne d'asseoir sa base sur une politique de réconciliation nationale, d'apaisement et d'approfondissement de la démocratie. Le Togo se positionnant comme une base logistique et un centre financier de la région, doit créer des mécanismes pour atténuer les tensions et assurer sa stabilité.

La mise en place de l'infrastructure de paix s'appuiera sur les initiatives existantes par la promotion du dialogue politique et social, le renforcement des capacités des acteurs clés dans l'analyse des conflits, la médiation et le dialogue, l'augmentation de l'autonomisation des femmes dans le processus de réconciliation, le renforcement des mécanismes d'alerte précoce et de prévention de conflits.

2.5 Promouvoir le leadership féminin dans la construction d'une infrastructure de paix (IP)

Au Togo, les pratiques sociales, culturelles et religieuses continuent d'entraver la réalisation de l'égalité et l'équité en genre. La réconciliation nationale nécessite un changement de paradigme dans les approches des relations hommes / femmes. Ce programme a pour but d'encourager l'importance de l'autonomisation des femmes afin qu'elles deviennent de véritables agents de changement ayant pleine connaissance de leurs capacités et besoins. L'analyse de situation menée dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) révèle que, malgré tous les programmes relatifs à l'égalité des sexes et la non-discrimination contre les femmes, les instances politiques et publiques restent dominées par les hommes. Récemment, les organisations des femmes (notamment le GF2D et le FEDDAF) ont retrouvé du dynamisme dans la lutte contre la violence basée sur le genre, en tenant compte du fait que les femmes sont les premières victimes de l'agitation politique. Le dynamisme des organisations de femmes ainsi que le soutien récent des institutions (telles que la Banque Africaine de Développement et la CEDEAO) et les diverses initiatives de soutien du Ministère en charge de la Promotion de la Femme, ont permis d'inclure les femmes dans les dynamiques de paix et apporter ainsi la sensibilité genre à la consolidation de la paix au Togo.

Le PNUD a initié récemment des programmes visant à renforcer le leadership féminin et la capacité de la consolidation de la paix. À cet égard, le projet comprendra une stratégie d'information, de communication et de renforcement des capacités efficaces concernant la promotion de l'égalité afin d'attirer un peu plus les femmes dans la gestion des affaires publiques et d'accroître leur contribution à la prévention de conflits et à la réconciliation nationale. Le projet s'appuiera sur le partenariat de longue date entre le PNUD et les principales organisations de femmes telles que le Caucus de Femmes Parlementaires, le Réseau Genre et Elections, le Groupe de Réflexion et d'Action Femme, Démocratie et Développement (GF2D), le Réseau des Femmes Anciens Ministres et Parlementaires (ReFAMP).

Ces Organisations ont bénéficié d'une formation organisée par le PNUD dans le cadre du renforcement des capacités en leadership féminin, administration électorale, genre et élection, analyse de conflits, médiation et prévention de conflits, etc. Le projet mettra à profit ce capital de ressources pour intensifier la promotion de l'égalité dans la construction de la paix, la prévention de conflits et la réconciliation nationale.

2.6. Adopter une approche holistique

La mise en place d'une infrastructure de paix exigera une approche holistique aux niveaux national (avancement du dialogue politique) et local (renforcement des capacités locales pour la gestion pacifique des conflits sociaux, fonciers et les conflits générés par l'exclusion économique). Le projet pourra se consacrer à un large éventail d'interventions couvrant la promotion du dialogue politique et l'intégration, le renforcement de la capacité d'une masse critique des citoyens pour la médiation, le dialogue et la réconciliation. Ainsi, au-delà des

acteurs politiques et institutionnels, il est également essentiel d'engager la société civile et les médias pour une gouvernance inclusive et une paix durable.

Cette approche holistique s'appuiera également sur l'influence des organisations des femmes qui jouent un grand rôle dans la sensibilisation des femmes, particulièrement dans les communautés rurales et au sein des associations de femmes. Ce levier permettra une plus large diffusion du message de paix.

2.7. Promouvoir l'appropriation nationale

Le défi d'établir une infrastructure de paix exige l'utilisation d'une approche participative et un processus de programmation favorables à une appropriation des concepts, outils et capacités de prévention et à une transformation des conflits par les parties prenantes (société civile, organisations confessionnelles, des jeunes, associations de promotion de femmes, chefs traditionnels, institutions nationales et locales). Le PNUD s'engage à soutenir le renforcement de ces capacités nationales et locales. La participation des acteurs aux niveaux national et local à travers des forums, des réseaux, des comités de paix locaux et des instances nationales pertinentes est essentielle.

Les partis politiques, les organisations de la société civile, les organisations communautaires de base, les organismes de gouvernance locale et le parlement sont des acteurs importants dans la consolidation de la démocratie, pour prévenir les conflits; ils jouent un rôle particulièrement important dans le rétablissement de la confiance et le renforcement de la relation entre les citoyens et l'État pour la prévention de conflits.

Après une période de conflit ou de fragilité, les élections ne doivent pas être considérées ni comme une fin ni comme une panacée pour mettre un terme aux conflits ethniques, religieux, économiques ou politiques. Les élections qui font plutôt partie d'un processus de promotion de la gouvernance démocratique, et de renforcement de l'État de droit peuvent être dénuées de sens si les institutions démocratiques et réceptives telles que les partis politiques et les parlementaires nationaux ne sont pas soutenus, sont mal conçus ou faibles. Il y a un besoin de plus d'inclusion de ces organisations, institutions et partis politiques en tant qu'institutions démocratiques ; et il est nécessaire de reconstruire la confiance des citoyens dans les institutions étatiques et leur capacité à améliorer leurs conditions de vie. Un appui au parlement et aux partis politiques avec une approche neutre aidera à promouvoir une participation politique et économique inclusive, construire des relations Etat-citoyens plus fortes et prévenir les conflits.

SECTION 3: LES PRODUITS PROPOSES, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Afin d'aider le Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation, le PNUD soutiendra le Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR ainsi que le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale dans l'élaboration de plans d'action et stratégiques pour la mise en œuvre des recommandations de la CVJR.

L'appui aux organisations de la société civile permettra une plus grande sensibilisation des citoyens sur la prévention de conflits, la réconciliation nationale et la participation démocratique. Les réseaux des OSC seront renforcés pour un plus grand engagement dans la prévention des conflits et les questions de cohésion nationale.

En soutenant les acteurs locaux et nationaux dans la mise en place d'une infrastructure de paix, le PNUD a l'intention de s'engager davantage dans le développement des capacités endogènes stratégiques pour une communication, et un leadership constructifs, qui sont essentiels pour assurer un environnement stable pour la fourniture de services sociaux de base et le développement économique. Des efforts seront faits pour assurer une plus grande autonomie des groupes marginalisés et des communautés déshéritées à travers le dialogue et la lutte contre l'exclusion. Responsabiliser les citoyens et plus particulièrement les femmes pour une participation active et efficace dans la prévention des conflits et le dialogue socio-politique favorisera une plus grande cohésion sociale et une nation plus résiliente aux conflits.

Les résultats des activités proposées seront mesurés à travers les principaux points suivants:

Produit 1: Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale a développé un plan transparent, stratégique et de durée limitée pour la mise en œuvre des recommandations de la CVJR.

Activités proposées

1.1. Former les membres du Haut-Commissariat au Renforcement de l'Unité et la Réconciliation Nationale pour le développement d'un plan stratégique sensible aux conflits, transparent et opérationnel pour la mise en œuvre de son mandat.

1.2. Former et accompagner les principales institutions nationales et les partis politiques (Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Assemblée Nationale) dans la médiation, la prévention de conflits, la négociation, la communication et le leadership pour un rôle accru dans le processus de réconciliation.

Résultats attendus

Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale est doté des capacités pour accomplir son mandat.

Produit 2 : Les organisations de la société civile ont développé des réseaux et des campagnes de sensibilisation des citoyens sur la prévention de conflits, la réconciliation nationale et la participation démocratique.

Activités proposées

2.1. Organiser et soutenir la participation des parties prenantes dans l'expérience de partage bilatéral, régional ou global sur la réconciliation.

2.2 Former les OSC sélectionnées pour développer et mettre en œuvre la sensibilisation du public sur les conflits, y compris l'éducation des victimes de violences politiques.

2.3. Sensibiliser les OSC sur l'utilisation de nouvelles technologies (réseaux sociaux) et les supports documentaires pour l'éducation et la sensibilisation sur les questions de prévention de conflits et de réconciliation nationale basées sur les recommandations de la CVJR.

Résultats attendus

- Les OSC, les médias, les principales institutions nationales et les partis politiques sont dotés d'outils pour jouer leurs rôles dans le processus.
- La sensibilisation du public et la participation efficace des victimes dans la mise en œuvre des recommandations sont assurées.

Produit 3: Un système d'alerte rapide efficace est mis en place et des campagnes de prévention de la violence à l'échelle nationale sont menées

Activités proposées

- 3.1. Appuyer la conception d'un système national d'alerte précoce, y compris l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et la communication.
- 3.2. Appuyer l'organisation des campagnes nationales de consolidation de la paix.
- 3.3. Former les volontaires locaux de paix sur la prévention de conflits.
- 3.4. Former les volontaires locaux de paix sur la prévention des violences basées sur le genre.
- 3.5. Soutenir le dialogue entre les différents groupes impliqués dans le programme d'alerte précoce et les commissions permanentes de l'Assemblée Nationale en vue de l'avancement du programme de paix et de réconciliation.
- 3.6. Fournir aux citoyens des connaissances suffisantes pour contribuer à la mise en œuvre efficace des recommandations de la CVJR notamment celles relatives au respect des droits de l'homme et au renforcement de la cohésion sociale.
- 3.7 Appuyer le développement des centres d'information sur les droits de l'homme et la paix dans leur mission de dissémination des connaissances et de transmission de l'information pour l'alerte précoce et la prévention des conflits.

Résultats attendus

- La capacité d'un réseau de volontaires de paix locaux a été renforcée pour la prévention de conflits avant les élections locales et l'élection présidentielle.
- Les violences basées sur le genre sont efficacement empêchées et/ou bénéficient d'une réponse.
- Les systèmes locaux et nationaux d'alerte précoce et de réponse rapide sont renforcés.
- La capacité de dialogue et de consolidation de la paix systématiquement est renforcée.
- Les différends locaux sont gérés.
- La capacité de renforcement de la confiance à un haut niveau et de dialogue est établie et opérationnelle.
- Des alternatives socio-économiques et autres alternatives à la violence sont offertes aux jeunes.
- Une campagne nationale pour la Paix est menée.

Produit 4: Un cadre stratégique pour une infrastructure de paix sensible au genre au Togo est développée et mis en œuvre

Activités proposées

- 4.1. Effectuer une analyse de conflit pour le développement (ACD) au Togo.
- 4.2. Soutenir l'organisation et la participation des parties prenantes du Togo dans le partage d'expérience et des meilleures pratiques régionales et globales dans le développement de l'infrastructure pour la paix. (Ghana, Kenya).
- 4.3. Faciliter l'organisation des consultations nationales sur l'infrastructure de paix.
- 4.4. Soutenir la conception d'une stratégie d'une IP sensible au genre.
- 4.5. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication.
- 4.6. Former une équipe de formateurs nationaux (hommes et femmes) dans la prévention des conflits sensible au genre en vue du développement des capacités nationales.

4.7. Former les membres du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale, les dirigeants politiques, les parlementaires, les chefs religieux et traditionnels, les professionnels des médias, les organisations de la société civile, les organisations de femmes et les groupes de jeunes sur la prévention des conflits; avec la participation de 50% des femmes et des jeunes.

4.8. Former les principaux organismes de promotion de la femme : le Caucus des Femmes Parlementaires, le Réseau Genre et Election pour la Promotion de l'Egalité aux élections, le Groupe de Promotion de la Femme au Développement, le Groupe de Réflexion et d'Action Femme, Démocratie et Développement (GF2D), le Réseau des Femmes Anciens Ministres et Membres du Parlement afin d'en faire les leaders du développement d'une infrastructure de paix sensible au genre au Togo.

4.9. Former les médias sur les reportages sensibles aux conflits.

4.10. Assurer le suivi, la mise en œuvre et la collecte des données.

Résultats attendus

- Une Analyse de Conflit pour le Développement (ACD) est effectuée et appliquée au Programme du Pays (PP).
- Un cadre stratégique pour une infrastructure de paix sensible au genre est développé.
- Les femmes ont un rôle prépondérant dans le processus.
- À la fin de l'année 2014, un grand nombre de médiateurs nationaux auront été formés pour contribuer au dialogue et à la réconciliation nationale.
- Les données sont recueillies et les enseignements tirés.

SECTION 4: LE BUDGET ET LE PLAN DU TRAVAIL, LE SUIVI ET LA COLLECTE DE DONNÉES

Plan de travail annuel des activités indicatives et les prévisions budgétaires 2014-2015

| RESULTATS ATTENDUS | ACTIVITÉS PRÉVUES | DELAI | | PARTIE RESPONSABLE | Source de financement | BUDGET PREVU | |
|---|---|-------|------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------|
| | | 2014 | 2015 | | | Description du budget | Montant (USD) |
| | | | | | | 2014 | 2015 |
| <p>Produit 1 : Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale a développé un plan stratégique transparent, et de durée limitée pour la mise en œuvre des recommandations de la CVJR.</p> <p>Indicateur 1 : Plan stratégique élaboré et mis en œuvre ; base : inexistence de plan opérationnel ; cible : Plan stratégique du HCRUN mis en œuvre.</p> <p>Indicateur 2 : Nombre d'institutions et structures bénéficiaires des formations touchant à la prévention des conflits ; base : 0 ; cible : 04</p> | <p>1.1. Former les membres du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale pour le développement d'un plan stratégique sensible aux conflits, transparent et opérationnel pour la mise en œuvre de son mandat.</p> <p>1.2. Former et accompagner les principales institutions nationales et les partis politiques (Haute Autorité de l'Audio-Visuel et de la Communication, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, Assemblée Nationale) dans la médiation, la prévention de conflits, la négociation, la communication et le leadership pour un rôle accru dans le processus de réconciliation</p> | X | X | <p>PNUD/ Gouvernement</p> | <p>TRAC Autres donateurs</p> | <p>80 000</p> | <p>60 000</p> |
| <p>Budget prévu pour le Produit 1</p> | | X | X | <p>PNUD / Gouvernement</p> | <p>BPCR Autres donateurs</p> | <p>60 000</p> | <p>50 315</p> |
| | | | | | | 140 000 | 110 315 |

| RESULTATS ATTENDUS | ACTIVITÉS PRÉVUES | DELAI | | PARTIE RESPONSABLE | Source de financement | BUDGET PREVU | | |
|--|--|-------|------|-----------------------|--------------------------|---|---------------|---------|
| | | 2014 | 2015 | | | Description du budget | Montant (USD) | |
| | | | | | | 2014 | 2015 | |
| Produit 2: Les organisations de la société civile ont développé des réseaux et des campagnes de sensibilisation de citoyens sur la prévention de conflits, la réconciliation nationale et la participation démocratique <i>Indicateur</i> : Nombre d'OSC participant aux campagnes de sensibilisation sur la prévention de conflits, la réconciliation nationale et la participation démocratique ; base : nd ; cible : 12 | 2.1. Organiser et soutenir la participation des parties prenantes dans le partage de l'expérience au niveau bilatéral, régional ou global sur la réconciliation. | X | | PNUD/ Gouvernement | BPCR | Formation, Ateliers Consultants | 20 000 | |
| | 2.2 Former les OSC à développer et mettre en œuvre la sensibilisation publique sensible aux conflits y compris l'éducation des victimes de violences politiques | X | X | PNUD/ Gouvernement | BPCR Autres donateurs | Formations, Ateliers, Consultants | 150 000 | 100 000 |
| | 2.3. Sensibiliser les OSC sur l'utilisation de nouvelles technologies (réseaux sociaux) et les supports documentaires pour l'éducation des citoyens et la sensibilisation sur la prévention des conflits et la réconciliation nationale basée sur les recommandations de la CVJR | X | X | PNUD/ Gouvernement | BPCR Autres donateurs | Formations, Ateliers, Consultants | 70 000 | 60 000 |
| Budget prévu pour le Produit 2 | | | | | | | | |
| Produit 3: Un Système d'Alerte Rapide efficace est mis en place et des campagnes de prévention de la violence à l'échelle nationale sont menées | 3.1. Appuyer le Système d'Alerte Précoce national y compris l'utilisation de technologie | X | | PNUD/ Gouvernement | TRAC | Formations, Ateliers, Consultants | 40 000 | |
| | 3.2. Appuyer l'organisation des campagnes de consolidation de la Paix à l'échelle nationale | X | | PNUD/ Gouvernement | TRAC | Formations, Ateliers, Consultants | 40 000 | |
| | 3.3 Former les volontaires de la paix locaux sur la prévention des conflits | X | X | PNUD/ Gouvernement | BPCR | Formations, Ateliers, Matériels | 60 000 | 60 000 |
| Budget prévu pour le Produit 3 | | | | | | | | |
| 2 400 000 | | | | | | | | |
| 160 000 | | | | | | | | |

| RESULTATS ATTENDUS | ACTIVITÉS PRÉVUES | DELAI | | PARTIE RESPONSABLE | Source de financement | BUDGET PREVU | |
|--|---|-------|------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| | | 2014 | 2015 | | | Description du budget | Montant (USD) |
| | | | | | | 2014 | 2015 |
| <p><i>Indicateur 1</i> : Nombre de mécanismes d'alerte rapides fonctionnels dans les régions et les préfectures ; <i>base</i> : nd <i>cibles</i> : 06 niveau régional et 15 niveau préfecture</p> <p><i>Indicateur 2</i> : Degré de contribution des media à la création d'un environnement favorable pour la paix ; <i>base</i> : les médias ne jouent pas un rôle suffisant dans le maintien de la paix ; <i>cible</i> : forte participation des media à la création d'un environnement favorable à la paix.</p> | 3.4. Formation des volontaires de la paix locaux sur la prévention des violences basées sur le genre | X | X | PNUD/ Gouvernement | BPCR | 60 000 | 50 000 |
| | 3.5. Soutenir le dialogue entre les dirigeants de divers groupes impliqués dans le Programme d'alerte précoce et les commissions permanentes de l'Assemblée Nationale en vue de faire avancer le programme de paix et de réconciliation. | X | X | PNUD/ Gouvernement | Autres donateurs | 50 000 | 50 000 |
| | 3.6. Fournir aux citoyens une connaissance suffisante pour contribuer à la mise en œuvre efficace des recommandations de la CVJR notamment celles relatives au respect des droits de l'homme et au renforcement de la cohésion nationale. | X | X | PNUD/ Gouvernement | Autres donateurs | 50 000 | 50 000 |
| <p>3.7 Appuyer le développement des centres d'information sur les droits de l'homme et la paix dans leur mission de dissémination des connaissances et de transmission de l'information pour l'alerte précoce et la prévention des conflits.</p> | | X | X | PNUD/ Gouvernement | TRAC | 65 000 | 65 000 |
| | 4.1. Effectuer une analyse des conflits pour le développement (ACD) au Togo | X | X | PNUD/ Gouvernement | BCPR | 20 000 | 20 000 |
| Budget prévu pour le produit 3 | | | | | | 325 000 | 275 000 |
| Produit 4: Un cadre stratégique pour une infrastructure de paix | | | | | | 20 000 | 20 000 |

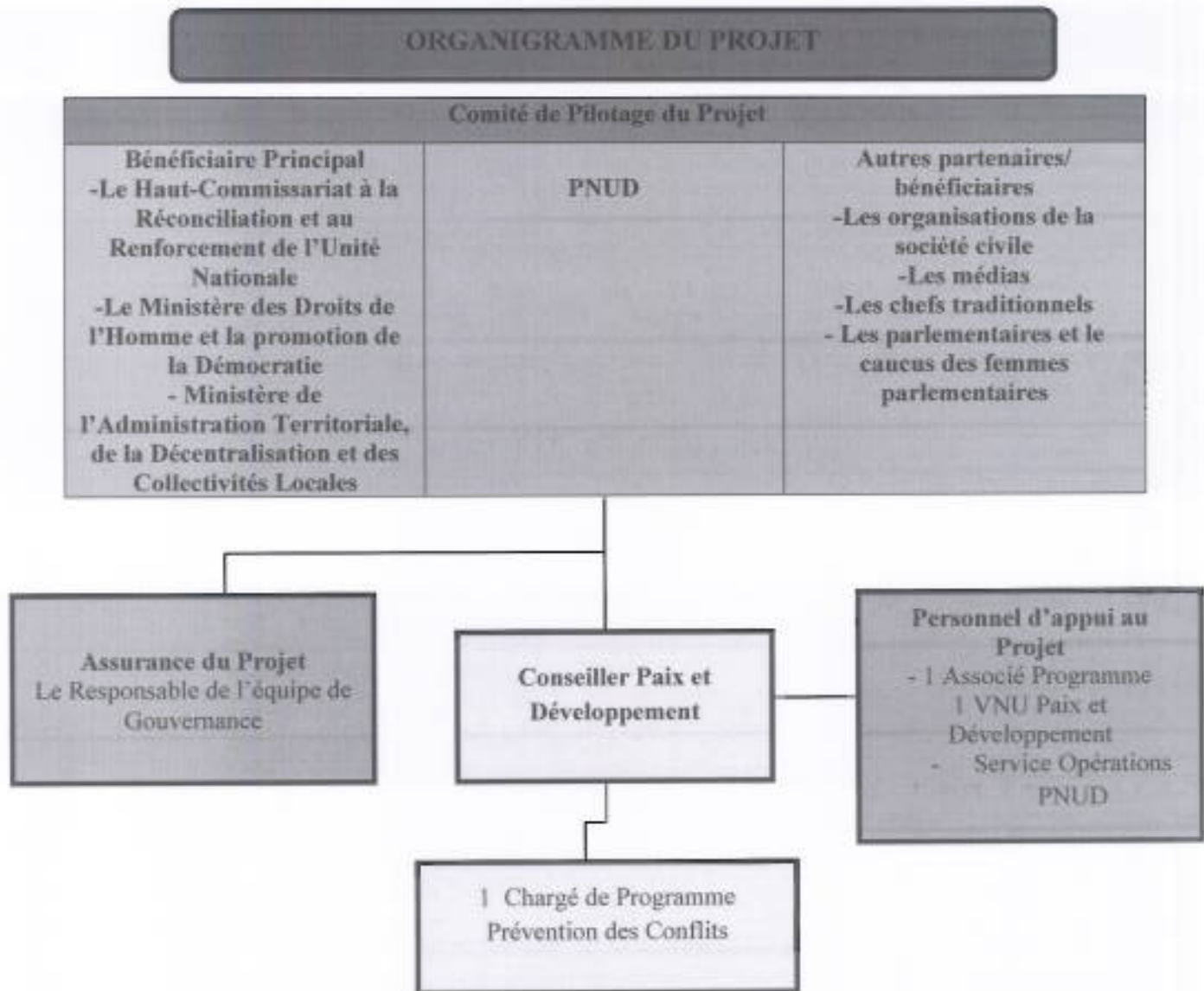
| RESULTATS ATTENDUS | ACTIVITÉS PRÉVUES | DELAI | | PARTIE RESPONSABLE | Source de financement | BUDGET PREVU | | |
|--|--|-------|------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|---------------|--------|
| | | 2014 | 2015 | | | Description du budget | Montant (USD) | |
| | | | | | | | 2014 | 2015 |
| <p>sensible au genre au Togo est développée et mis en œuvre</p> <p><i>Indicateur 1</i> : un cadre stratégique pour une Infrastructure de Paix sensible au genre est développé et partagé ; <i>base</i> : manque d'un cadre stratégique pour une Infrastructure de Paix sensible au genre ; <i>cible</i> : cadre stratégique pour une Infrastructure de Paix sensible au genre fonctionnel</p> <p><i>Indicateur 2</i> : Nombre de mécanismes de réconciliation nationale mis en place ; <i>base</i> : 02 (CVJR, HCRRUN) ; <i>cible</i> : 06</p> | 4.2. Soutenir l'organisation et la participation des parties prenantes du Togo dans le partage d'expérience et de meilleures pratiques régionales et globales dans le développement de l'IP | X | X | PNUD/ Gouvernement | BCPR | Formations, Ateliers | 50 000 | 50 000 |
| | 4.3 Faciliter l'organisation des consultations nationales sur l'Infrastructure de Paix (IP) | X | X | PNUD/ Gouvernement | BCPR | Formations, Ateliers, Consultants | 80 000 | 70 000 |
| | 4.4. Soutenir la conception d'une stratégie d'une IP sensible au genre | X | X | PNUD/ Gouvernement | Autres donateurs | Formations, Ateliers | 50 000 | |
| | 4.5. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication | X | X | PNUD/ Gouvernement | Autres donateurs | Formations, Atelier, Consultants | 15 000 | 35 000 |
| | 4.6. Former une équipe de formateurs nationaux (hommes et femmes) sur la prévention des conflits sensible au genre | X | X | PNUD/ Gouvernement | Autres donateurs | Formations, Atelier, Consultants | 80 000 | 70 000 |
| | 4.7. Former les membres du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale, les dirigeants politiques, les parlementaires, les chefs traditionnels et religieux, les professionnels des médias, les Organisations de la Société Civile, les Organisations des femmes et des groupes de jeunes dans la prévention de conflits; avec la participation de | X | X | PNUD/ Gouvernement | Autres donateurs | Formations, Atelier, Consultants | 70 000 | 60 000 |

| RESULTATS ATTENDUS | ACTIVITES PREVUES | DELAI | | PARTIE RESPONSABLE | Source de financement | BUDGET PREVU | | | |
|---|---|-------|------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------|---------------|------|-----------|
| | | 2014 | 2015 | | | Description du budget | Montant (USD) | | |
| | | | | | | | 2014 | 2015 | |
| | 50% des femmes et des jeunes | | | | | | | | |
| | 4.8. Former les principaux organismes de promotion de la femme au leadership pour l'établissement d'une IP sensible au genre au Togo. | X | X | PNUD/ Gouvernement | Autres donateurs | Formations, Atelier, Consultants | 50 000 | | 50 000 |
| | 4.9. Former les médias sur les reportages sensibles aux conflits. | X | | PNUD/ Gouvernement | BCPR | Formations, Atelier, Consultants | 50 000 | | 50 000 |
| | 4.10. Développer la surveillance, la mise en œuvre et la collecte de données. | X | X | PNUD/ Gouvernement | BCPR | Formations, Atelier, Consultants | 20 000 | | 30 000 |
| Budget prévu pour le produit 4 | | | | | | | | | |
| | Les Frais du personnel pour la mise en œuvre des produits indiqués au-dessus | | | | | | | | |
| | • 1 Conseiller de Paix et de Développement (P4) | X | X | PNUD/ BPCR | BPCR | Coût du Personnel | 324 343 | | 324 342 |
| | • 1 Spécialiste de Programme (NOC) | | | | | | | | |
| | • 1 Assistant Administratif et Financier (G5) | | | | | | | | |
| Budget prévu pour le Personnel | | | | | | | | | |
| | Communication, suivi, évaluation 7% | X | X | | TRAC | | 28 000 | | 28 000 |
| | | X | X | | BCPR | | 31 500 | | 31 500 |
| Budget prévu pour la communication, le suivi | | | | | | | | | |
| | Total des produits prévus | | | | | | 59 500 | | 59 500 |
| | | | | | | | 1 653 843 | | 1 434 158 |
| Total général | | | | | | | | | |
| | | | | | | <i>TRAC</i> | | | 3 088 000 |
| | | | | | | | | | 800 000 |

Appui à la consolidation d'une Infrastructure durable de Paix au Togo

| RESULTATS ATTENDUS | ACTIVITÉS PRÉVUES | DELAI | | PARTIE RESPONSABLE | BUDGET PREVU | | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------|------|--------------------|---|-----------------------|---------------|------------------|
| | | 2014 | 2015 | | Source de financement | Description du budget | Montant (USD) | |
| | | | | | | | 2014 | 2015 |
| | | | | | <i>BPCR</i> | | | 900 000 |
| | | | | | <i>PROGRAMME CONJOINT</i> | | | 648 685 |
| | | | | | <i>AUTRES DONATEURS (y compris 8% de GMS)</i> | | | 651 315 |
| Total des financements prévus | | | | | | | | 3 000 000 |

SECTION 5: MODALITES DE GESTION



Le projet sera mis en œuvre par la modalité d'exécution directe (DEX). L'Etat et les institutions nationales ainsi que les organisations de la société civile qui sont les principaux bénéficiaires du projet seront au premier plan de la mise en œuvre. Les femmes et les groupes de jeunes ainsi que les chefs traditionnels, coutumiers et religieux seront également étroitement associés tout au long du cycle du projet.

Compte tenu de la nature très sensible des activités du projet, le Représentant Résident/PNUD et le bureau conduiront sa mise en œuvre. Le RR assurera également la liaison entre le Gouvernement, et la Communauté des partenaires pour mener le plaidoyer en vue de la mise en œuvre efficace du projet.

Le Comité de Pilotage du projet définit l'orientation stratégique globale et supervise la mise en œuvre des activités du projet. Il est composé du Ministère des Droits de l'Homme et de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la Mise en œuvre des Recommandations de la CVJR, du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des

Collectivités Locales, du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale, du PNUD, de l'Assemblée Nationale, des représentants des Organisations de la Société Civile, et des partenaires au développement impliqués dans le projet.

Le/la Conseiller (ère) Paix et Développement (CPD), team leader de l'Unité Gouvernance Démocratique sera responsable de la coordination globale et la mise en œuvre du projet, la consolidation des plans du travail et documents du projet, la préparation des rapports d'avancement trimestriels, et supervisera le travail des experts et autres personnels du projet. Il / elle sera assisté par un(e) Chargé (e) de Programme et un(e) Assistant(e) Administratif (ve).

SECTION 6 : SUIVI ET EVALUATION

Le système de S & E se concentrera sur le suivi des activités prévues et des résultats, et cherchera des complémentarités avec les systèmes nationaux de S & E. Les visites de routine sur le terrain, les bilans annuels et une évaluation finale du projet seront effectuées. Le système de S & E consistera dans la collecte, la compilation et l'analyse des données de tous les indicateurs. Il analysera les données de performance pour suivre le progrès en direction des résultats attendus, et informer la prise de décision et l'allocation des ressources du projet, ainsi que la communication sur les résultats obtenus.

Le système de S & E du projet sera également entièrement intégré dans les systèmes S & E du Bureau Pays à travers les mécanismes suivants :

Dans le cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de qualité doit enregistrer le progrès vers la réalisation des principaux résultats, basée sur des critères et méthodes de qualité et dans le tableau de Gestion de qualité ci-dessous.
- Un fichier doit être activé dans Atlas et mis à jour par le gestionnaire du projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou des demandes de changement.
- Sur la base de l'analyse de risques (voir annexe 1), un fichier de risques doit être activé dans Atlas et régulièrement mis à jour à la lumière de l'analyse l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre du projet.
- Sur la base des informations ci-dessus enregistrées dans Atlas, un rapport d'avancement du Projet doit être soumis par le gestionnaire du projet au Comité de Pilotage en utilisant le format du rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot.
- Un fichier des enseignements – tirés et leçons apprises du projet doit être activé et régulièrement mis à jour afin d'assurer l'apprentissage en cours et l'adaptation dans l'organisation, et de faciliter la préparation du rapport des enseignements - tirés à la fin du projet.
- Un plan de suivi du projet doit être activé dans Atlas et mis à jour pour suivre les actions et événements principaux de gestion.

Annuellement

- **Le rapport annuel.** Un rapport du bilan annuel doit être préparé par le responsable du projet et partagé avec le Comité de Pilotage. Comme exigence minimum, le Rapport Annuel se conformera au format standard du rapport de progrès trimestriel de Atlas couvrant toute l'année avec des informations pour chaque élément ainsi qu'un résumé de résultats obtenus au regard des objectifs annuels prédéfinis au niveau de la production.
- **Le bilan annuel du projet.** Basé sur le rapport ci-dessus, le bilan annuel du projet sera mené au cours du quatrième trimestre de l'année ou peu après pour évaluer la performance du projet et évaluer le plan de travail annuel (PTA) pour l'année suivante. Dans la dernière année, ce bilan sera une évaluation finale. Ce bilan est mené par le Comité de Pilotage du projet et peut impliquer d'autres acteurs en cas de besoin. Il sera axé sur la mesure de performances telles que définies par les indicateurs tout en veillant à ce que ceci reste aligné sur les résultats.

Toutes ces activités formeront la prise de décision tout au long du cycle du projet.

SECTION 7: GESTION DES CONNAISSANCES

Les ressources seront spécifiquement affectées au suivi et à la collecte des meilleures pratiques et des leçons tirées tout au long du cycle du projet. Comme le Togo se prépare pour la tenue des élections présidentielles en 2015, le partage de connaissance viendra au premier plan des activités du projet. Le système de gestion de connaissance touchera les différents groupes sociaux et politiques en vue de renforcer le dialogue entre les parties prenantes.

Dans le cadre des activités du projet, un centre de ressources de la paix sera établi et il servira comme un centre de connaissances qui servira également pour d'autres régions et / ou pays voisins.

SECTION 8: PARTENARIATS

Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et les autres agences du SNU au cours de la mise en œuvre de ce projet. Le PNUD travaillera également en partenariat avec les organisations de la société civile, les communautés locales, et les médias pour leur implication efficace dans la mise en œuvre du projet.

L'Expertise sera recherchée dans les organisations internationales qui ont un avantage comparatif dans la résolution des conflits.

SECTION 9: CADRE JURIDIQUE

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord standard d'assistance de base conclu entre le Gouvernement et le PNUD.

Le Gouvernement s'engage à exonérer des droits et taxes de douane, les matériels, équipements et services au titre du présent projet.

Les modifications de fond (augmentation/diminution du budget, changement des effets et/ou des produits) feront l'objet de révisions signées par toutes les parties.

Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les effets, produits et activités, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation peuvent être apportées au document de projet avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés.

Le présent document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est intégré par renvoi constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document, ne soit utilisé pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document.

SECTION 10: BUDGET DU PROJET

Le budget et le Plan de Travail sont présentés de la **section 4**.

ANNEXES**ANNEXE I: Fichier/Analyse du Risque**

| # | Description | Date Identifié | Type | Impact & Probabilité | Les contre-mesures / Réponse de la Direction | Propriétaire | Soumis, Mis à jour par | Dernier Mis à jour | Statut |
|---|---|----------------|-----------|---|--|--------------|------------------------|--------------------|--------|
| 1 | Retard dans la mobilisation des fonds du projet et l'identification du personnel | | Financier | L'apparition du risque retardera la mise en œuvre du projet I = 3 P = 3 | Le financement initial constitué des ressources de PNUD, TRAC et BPCR permettra de démarrer rapidement les activités du projet tout en mobilisant des ressources supplémentaires des bailleurs de fonds. | | | | |
| 2 | Les partenaires nationaux ne sont pas engagés à mettre en œuvre des changements institutionnels et politiques proposés au cours de la mise en œuvre du projet | | Politique | L'apparition du risque miniera l'impact du projet I = 2 P = 2 | Les institutions nationales seront engagées en permanence afin de plaider pour les mesures nécessaires qui faciliteront la mise en œuvre du projet. | | | | |
| 3 | Le dialogue politique atteint une impasse | | Politique | L'apparition du risque retardera la mise en œuvre du projet I = 3 P = 3 | Le projet continuera à renforcer le travail fait par le groupe de 5 Ambassadeurs et Mgr Barrigah en encourageant les partis politiques à dialoguer. | | | | |



Appui à la consolidation d'une Infrastructure durable de Paix au Togo

| # | Description | Date Identifié | Type | Impact & Probabilité | Les contre-mesures / Réponse de la Direction | Propriétaire | Soumis, Mis à jour par | Dernier Mis à jour | Statut |
|---|---|----------------|------------------------|--|---|--------------|------------------------|--------------------|--------|
| 4 | Une grande frustration parmi la population peut causer une polarisation politique | | Social | L'apparition du risque minera l'impact du projet I = 2 P = 2 | Les mesures de renforcement de confiance sont incluses dans le projet | | | | |
| 5 | Les retards à l'indemnisation des victimes des Droits de l'Homme passés | | Financier et Politique | L'apparition du risque réduira l'impact du projet | Un plaidoyer à un haut niveau en direction des autorités nationales permettra au gouvernement de prioriser les ressources | | | | |
| | Violations | | | I = 2 P = 2 | | | | | |

Alex #